

peuple à leur profit. C'est contre cette exploitation et cet abus que le Parlement et le peuple devraient protester le plus énergiquement.

Si le gouvernement remplissait véritablement son rôle de gouvernement responsable, il utiliserait la Banque du Canada pour émettre les crédits nécessaires au financement du secteur public. Les Canadiens paieraient moins de taxes et d'impôts qui servent actuellement à payer un intérêt inutile, et ils accepteraient alors plus volontiers que leurs représentants s'accordent une rémunération plus substantielle.

Étant donné le nombre d'heures que je consacre à mon travail, comme député, chaque jour de la semaine, je n'ai pas à rougir de l'indemnité que je reçois, car je la gagne véritablement. Je suis également convaincu que mes électeurs en sont conscients. Pour ma part, je crois travailler sérieusement à l'établissement d'une société juste.

Un député libéral me disait, hier soir, qu'il appartient à chaque député de «s'évaluer», et que si un député vote contre le bill C-242, cela signifie qu'il estime ne pas valoir davantage.

Est-ce selon ce critère d'évaluation que le gouvernement libéral a toujours refusé d'augmenter les allocations familiales? Est-ce parce qu'il estime que le dévouement des mères de famille ne vaut pas plus? Est-ce selon ce critère d'évaluation que le gouvernement n'a pas jugé bon d'augmenter de plus de 42c. par mois la pension régulière des personnes âgées?

Si c'est selon la valeur des services rendus à la population que doit être payée une personne au service de la société, j'estime qu'en raison de la mauvaise situation économique dans laquelle se trouve le pays présentement, en raison de la mauvaise politique financière pratiquée par le gouverneur de la Banque du Canada, le traitement de ce fonctionnaire devrait immédiatement être réduit.

Voilà, monsieur l'Orateur, les quelques remarques que j'avais à faire au stade de la deuxième lecture du bill C-242, quitte à revenir sur ce sujet en temps opportun, lorsque le bill reviendra du comité.

[Traduction]

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire quelques mots sur la mesure avant son adoption. Ce que j'ai à dire sera peut-être très mal accueilli par la Chambre. Je m'en rends compte. Par ailleurs, nous ne sommes pas ici pour remporter des concours de popularité auprès des députés, mais pour faire ce qu'il y a de mieux, à notre avis, pour nos commettants et le pays.

Un député essuie souvent une perte financière en servant ses commettants et son pays. Mon frère est médecin. Il a une assez bonne clientèle. Il a été député pendant neuf ans. Chaque année, pendant son mandat, il a perdu de l'argent. Pourtant, il n'a jamais regretté ces années-là car il estimait que la satisfaction psychique de servir les autres compensait les pertes d'argent qu'il a pu subir pendant son séjour ici.

L'indemnité des députés doit être suffisante pour leur assurer un niveau de vie convenable. Elle doit être suffisante pour les placer à l'abri de toute tentation de mettre la main dans le sac, d'accepter de l'argent illégalement ou d'accepter des pots-de-vin de personnes qui veulent obtenir des faveurs d'eux.

L'indemnité du député doit être suffisante pour attirer des personnes qui ont fait leurs preuves, comme l'a dit le

premier ministre (M. Trudeau) en présentant ce bill. Elle doit, d'après le premier ministre, gagner au régime parlementaire les meilleurs éléments, et je suis d'accord avec lui. Cependant, lors des élections de 1968, on n'a pas eu de mal à recruter les candidats voulus. Il y a eu pléthore de candidats dans presque toutes les circonscriptions canadiennes. Dans bien des circonscriptions, il y a eu des congrès monstres de mise en candidature pour ceux qui cherchaient l'occasion de servir leur circonscription et leur pays.

Si le niveau d'intelligence de la majorité des Canadiens était faible, on risquerait de voir élire au Parlement des personnes peu intelligentes. Or, c'est le contraire. Les normes d'instruction se sont élevées d'une façon remarquable au Canada, surtout depuis 20 ans. Par comparaison avec la plupart des pays, le niveau d'intelligence est élevé au Canada. Les possibilités d'attirer au Parlement des personnes d'une compétence éprouvée et d'un haut calibre sont assurément excellentes.

Il faut envisager l'autre possibilité. On nous demande maintenant de nous accorder une augmentation considérable de nos indemnités. Les candidats aux dernières élections se sont engagés envers leurs commettants à les servir jusqu'aux prochaines élections dans les conditions actuelles. Il serait bien préférable que la mesure n'entre en vigueur qu'après les prochaines élections. Autrement dit, l'augmentation et les autres conditions touchant les députés devraient entrer en vigueur après les prochaines élections. Les améliorations de la situation, du personnel et des services des députés, ainsi que de leur rémunération ne devraient pas entrer en vigueur avant les prochaines élections. A mon avis, c'est l'attitude honnête à adopter.

N'oublions pas la situation économique du Canada, dont nous ne sommes pas fiers. Je pense au ministre qui vient de démissionner pour cette raison. Le taux du chômage est très élevé. Bien des gens sont démoralisés par le peu de possibilités au pays. Bien des jeunes gens ne peuvent trouver d'emploi qui convienne à leurs goûts et à leurs aptitudes. Il en résulte un grand malaise. Nous avons engagé M. Young pour présider une Commission des prix et des revenus chargée d'étudier la situation économique et de tenter de contenir le flot des revendications salariales et des augmentations de prix. Si nous croyions vraiment que M. Young pouvait accomplir cette tâche, nous ne pouvons plus, en toute conscience, nous accorder aujourd'hui des indemnités rétroactives au mois d'octobre. A mon avis, nous pouvons relever les indemnités des députés, mais seulement à compter de la prochaine élection.

• (12.10 p.m.)

Les députés qui sont passés par plusieurs élections savent que leur charge est l'une des moins sûres. Être député, c'est renoncer à toutes sortes d'occasions qui pourraient se présenter et cela est surtout vrai pour ceux d'entre nous qui sont dans leur période la plus active. Lorsqu'un député quitte la Chambre, il doit revenir au point de départ et il ne fait aucun doute à mon avis que beaucoup de députés s'aperçoivent, lorsqu'ils sont battus ou lorsqu'ils quittent la Chambre, qu'il ne leur reste pas grand-chose.

Il ne fait aucun doute que depuis 13 ans que je siège ici notre volume de travail a augmenté hors de proportion.